

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article120>



Compte-rendu du CHSCT du 4 mai 2015

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : lundi 18 mai 2015

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

A l'heure où la loi MACRON tente de diminuer les prérogatives du CHSCT et où cette instance peine à se mettre en place dans l'Education Nationale, la FSU alerte sur la dégradation des conditions de travail des personnels et l'urgence de la prise en charge de la souffrance au travail.

1) Règlement intérieur du CHSCT.

Les procès verbaux de CHSCT devraient désormais être publiés sur le site de la DSDEN pour permettre à tous les personnels d'en prendre connaissance.

2) Approbation du procès verbal du CHSCT du 16 décembre 2014 .

3) Suivi des fiches RSST.

L'étude des nombreuses fiches fait ressortir la prépondérance des Risques Psychosociaux (RPS) : agressions verbales, physiques, intimidation, menaces ... Ceci met en exergue une recrudescence des situations de souffrance au travail (stress, burn out).

Comme l'a toujours souligné la FSU, il est indispensable de prendre en compte réellement ce type de risques en adéquation avec le vécu des personnels.

Ainsi la FSU se félicite que l'item RPS du Document Unique d'évaluation des Risques soit enfin détaillé en sous catégories pour faciliter l'émergence de ces risques professionnels

La FSU souhaite ainsi engager pleinement le CHSCT dans un travail de prévention et de suivi des personnels en élaborant des solutions concrètes pour les personnels en souffrance. A ce titre la FSU veut s'assurer qu'aucune fiche RSST ne reste sans réponse.

4) Situation particulière d'une école primaire.

La FSU demande à nouveau qu'une délégation du CHSCT puisse se rendre dans cette école où les incidents se multiplient depuis septembre 2014 et mettent les personnels dans des conditions de travail très difficiles.

A ce jour, toujours pas de réponse favorable de l'administration.

La FSU continuera d'œuvrer pour que le CHSCT se saisisse de la situation de cette école.

La FSU souhaite acter la possibilité pour le CHSCT de se rendre dans tout établissement où la détérioration des conditions de travail perdure.

5) Enquête RPS.

La DASEN sursoit encore une fois à la mise en œuvre de cette enquête.

Pour la FSU il s'agit encore une fois de nier le travail effectué par le CHSCT dans l'intérêt des personnels.